

Zeitschrift: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1152

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La bonne conscience helvétique

MORATOIRE

L'initiative «Halte à la construction de centrales nucléaires», prévoyant un moratoire de 10 ans, a été acceptée le 23 septembre 1990 par 54,6% des votants; seuls 3 cantons et 1 demi-canton s'y sont opposés.

Le même jour, l'initiative «pour un abandon progressif de l'énergie atomique» a été rejetée par 52,9% des votants et par 14 cantons et 4 demi-cantons.

Dans son message aux Chambres, le Conseil fédéral précisait:

«Quant aux déchets hautement radioactifs et aux substances à teneur alpha de longue durée de vie provenant du retraitement, la sécurité de leur gestion est également établie; il reste cependant à trouver des nappes rocheuses suffisamment étendues, présentant les caractéristiques requises pour leur stockage».

(*jd*) En adoptant en 1990 un moratoire de dix ans, le peuple suisse a mis un terme provisoire à la construction de nouvelles centrales nucléaires sur son territoire. Les producteurs d'électricité ont tourné la difficulté en s'assurant, par contrat de longue durée, une part de la production du parc nucléaire français. Jusqu'à il y a peu ce tour de passe-passe trouvait sa légitimation dans la croissance continue de la demande. Reste que le problème des déchets produits par les centrales nucléaires suisses et françaises, pour la part consommée par nous, n'est toujours pas résolu. Ce qu'il faut bien appeler une fuite en avant est en train d'engendrer dans la plus grande discrétion une bombe à retardement écologique et financière. L'hebdomadaire alémanique *Die Weltwoche* (18 novembre 1993) en a dressé le tableau inquiétant.

La fission de l'uranium produit notamment du plutonium, une matière hautement dangereuse puisqu'un seul gramme représente 83 333 doses mortelles de radioactivité. A l'origine les deux seules installations de retraitement des déchets nucléaires — La Hague en France et Sellafield en Grande-Bretagne — ont été conçues dans le cadre du programme militaire de ces deux pays, pour fournir le plutonium nécessaire à la fabrication des bombes atomiques. Ensuite l'industrie nucléaire civile s'est intéressée au plutonium dans l'idée de régler définitivement le problème de son approvisionnement en combustible: le surgénérateur est une usine fonctionnant au plutonium et qui produit plus de combustible qu'elle n'en consomme. L'entreprise fut un échec aussi bien technique que commercial; seul le Japon persiste actuellement dans cette voie. Les exploitants imaginèrent aussi une autre solution: mélanger à l'uranium enrichi du plutonium afin d'économiser le premier et de se débarrasser du second devenu bien encombrant. Le procédé est déjà opérationnel à Beznau depuis quinze ans et doit être introduit prochainement à Gösgen et Leibstadt.

Néanmoins le double avantage attendu ne s'est pas réalisé: le combustible enrichi de plutonium contient 95% d'uranium naturel et ne peut dépasser 30% du combustible fourni au réacteur. C'est dire que la quantité de plutonium dont on ne sait que faire ne cesse d'augmenter.

Lors de la catastrophe de Tchernobyl — 50 millions de curies libérés qui ont contaminé la moitié de l'Europe —, l'industrie nucléaire a répété à l'envi qu'un tel événement ne pouvait se produire dans les centrales sûres de l'ouest. Mais elle s'est bien gardée d'ajouter que le retraitement des déchets est une source tout aussi importante de pollution; l'usine de Sellafield déverse quotidiennement neuf millions de litres d'eaux usées radioactives dans la

mer, soit 600 kilos de plutonium depuis la mise en activité de cette installation. Et la demande d'autorisation d'exploiter la nouvelle unité de retraitement (800 tonnes de déchets par an) prévoit le rejet annuel de 27,5 millions de curies.

La quantité de déchets produits par les centrales suisses durant leurs quarante années d'existence s'élèvera à 3200 tonnes qu'il est prévu de retraiter en France et en Grande-Bretagne. Les contrats déjà signés portent sur 1077 tonnes, dont 220 ont déjà été retraitées. La production nucléaire helvétique a donc déjà contribué à une contamination équivalant à un peu plus d'un huitième de celle de Tchernobyl, sans compter la part correspondant à nos achats français.

A cela il faut ajouter les risques liés au transport: des centrales suisses, les déchets sont conduits en France et en Angleterre puis le plutonium une fois séparé est envoyé en Allemagne, en Belgique et ailleurs en France et en Grande-Bretagne pour la préparation du nouveau combustible. Sans parler des déchets résiduels — des centaines de tonnes — rapatriés en Suisse pour le stockage définitif.

Quant à la facture de toute l'opération, elle atteint des montants vertigineux: 16,7 milliards de francs pour les 1077 tonnes de déchets sous contrat, soit 9 milliards de plus qu'un entreposage direct sans retraitement.

La *Weltwoche* a calculé que le prix du remplacement des 52 millions d'ampoules électriques que l'on trouve en Suisse par des modèles à basse consommation serait bien inférieur à celui du retraitement des déchets de Beznau. Mais on sait que les électriciens sont peu portés au calcul économique (DP n° 1049). ■

EN BREF

Le 1^{er} avril prochain, une partie de la rue de Bâle, à Genève, devrait être baptisée rue Léon-Nicole. Cet homme politique de gauche (1887-1965) a présidé l'unique Conseil d'Etat à majorité de gauche du canton, de 1933 à 1936.

Le Tribunal fédéral n'a pas admis le vote bernois divisant les arrondissements électoraux de l'Oberland bernois et rendant presque impossible l'accès au Grand Conseil d'un parti politique ayant moins de 20% des suffrages. Ces mêmes juges ont par contre admis la division des arrondissements du Seeland où la proportion de voix nécessaires est proche du quorum des cantons romands.